Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/2310

19.11.2025

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2025/2310 DE LA COMMISSION

du 17 novembre 2025

modifiant la décision d'exécution (UE) 2021/781 en supprimant les émissions de CO_2 de référence

[notifiée sous le numéro C(2025) 7595]

(Les textes en langues allemande, anglaise, française, italienne, néerlandaise et suédoise sont les seuls faisant foi.)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/1242 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 établissant des normes de performance en matière d'émissions de CO_2 pour les véhicules utilitaires lourds neufs et modifiant les règlements (CE) nº 595/2009 et (UE) 2018/956 du Parlement européen et du Conseil et la directive 96/53/CE du Conseil ([1]), et notamment son article 11, paragraphe 1, second alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Afin de rendre les émissions de CO_2 de référence figurant à l'annexe II de la décision d'exécution (UE) 2021/781 de la Commission ([2]) juridiquement contraignantes pour les constructeurs qui n'étaient pas destinataires de ladite décision, étant donné qu'ils ne sont entrés sur le marché de l'Union qu'après la période de communication des rapports de l'année 2019 en immatriculant des véhicules relevant des sous-groupes de véhicules visés à l'annexe II de ladite décision, il convient de supprimer les émissions de CO_2 de référence de la décision d'exécution (UE) 2021/781 et de les réadopter au moyen d'un acte de portée générale.

(2) Il y a donc lieu de modifier la décision d'exécution (UE) 2021/781 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Modifications de la décision d'exécution (UE) 2021/781

La décision d'exécution (UE) 2021/781 est modifiée comme suit:

1) L'article 5 est supprimé.

2) L'annexe II est supprimée.

Article 2

Destinataires

Les constructeurs suivants sont destinataires de la présente décision:

1) DAF TRUCKS N.V.
PO Box 90065
5600 PT Eindhoven
Pays-Bas

2) DAIMLER TRUCK AG
Fasanenweg 10
70771 Leinfelden-Echterdingen
Allemagne

([1]) JO L 198 du 25.7.2019, p. 202, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2019/1242/oj.

([2]) Décision d'exécution (UE) 2021/781 de la Commission du 10 mai 2021 relative à la publication d'une liste indiquant certaines valeurs d'émissions de CO_2 par constructeur ainsi que les émissions spécifiques moyennes de CO_2 de tous les véhicules utilitaires lourds neufs immatriculés dans l'Union et les émissions de CO_2 de référence conformément au règlement (UE) 2019/1242 du Parlement européen et du Conseil pour la période de communication des rapports de 2019 (JO L 167 du 12.5.2021, p. 47, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/781/oj).

3) FORD OTOMOTIV SANAYI A.Ş.
Akpınar Mahallesi Hasan Basri Caddesi No: 2
34885 Sancaktepe/İstanbul
Turquie

4) IVECO MAGIRUS AG
Nicolaus-Otto-Straße 27
89079 Ulm
Allemagne

5) IVECO S.P.A.
Via Puglia 35
10156 Turin
Italie

6) MAN TRUCK & BUS SE
Dachauer Straße 667
80995 München
Allemagne

7) RENAULT TRUCK SAS
99 Route de Lyon
69800 Saint-Priest
France

8) SCANIA CV AB
Vagnmakarvägen 1
151 87 Södertälje
Suède

9) VOLVO TRUCK CORPORATION
Herkulesgatan 75
405 08 Göteborg
Suède

Fait à Bruxelles, le 17 novembre 2025.

Par la Commission
Wopke HOEKSTRA
Membre de la Commission